



Ville de
Linselles



PM59-2025

ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation temporaire de la circulation le vendredi 12 décembre 2025

➤ LES TRACTEURS ILLUMINES

Le Maire de la Ville de LINSELLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L.511-1 ;

VU le Code de la Route,

VU la circulaire préfectorale en date du 25 janvier 2025 relative à l'organisation des grands rassemblements de personnes dans le cadre de la posture vigipirate « sécurité renforcée - risque attentat »

VU la demande de la commune de Wervicq-Sud en date du 10 novembre 2025 faisant suite au projet d'une assemblée d'agriculteurs des communes de Wervicq-Sud, Comines, Linselles, Bousbecque ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité publique lors des évènements festifs,

CONSIDERANT qu'il convient de favoriser le passage du cortège sur certaines intersections de la commune ;

CONSIDERANT que la circulation générale sera maintenue mais devra être ponctuellement régulée afin d'assurer un passage sécurisé du convoi ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité de cette manifestation et son bon déroulement afin de prévenir les risques d'accident ;

A R R È T E

Article 1 - Le vendredi 12 décembre 2025, de 18h30 à 20h30, la parade des tracteurs illuminés empruntera l'itinéraire suivant :

Itinéraire :

- Rue de Wervicq (entrée de commune)
- Rue Castelnau
- Rue des Frères Marescaux
- Place de la Victoire
- Rue du Maréchal Foch
- Rue Clémenceau
- Rue de Tourcoing
- Rue de la Vignette
- Rue des Wattines (sortie de commune)

Article 2 - La circulation générale est maintenue, cependant, le passage du convoi sera priorisé par la Police Municipale de Linselles et des signaleurs agréés aux intersections suivantes :

- Rond-Point de Quesnoy, sortie vers rue de Wervicq
- Rue de Quesnoy X rue Castelnau
- Allée des Bobineurs X rue Castelnau
- Rue Castelnau X rue des Frères Marescaux
- Place de la Victoire X rue des Frères Marescaux
- Rond-point Clémenceau, sortie vers rue Clémenceau
- Rue Victor Hugo X rue de Tourcoing
- Rond-point de la Vignette, sortie rue de la Vignette

Article 3 - Le stationnement sera strictement interdit rue du Maréchal Foch face à l'enseigne CITRON VERT afin de permettre la giration des tracteurs attelés en toute sécurité.

Article 4 - Les véhicules agricoles seront décorés et illuminés à l'occasion de cette manifestation. Leurs conducteurs sont tenus de s'assurer que cet éclairage additionnel n'occasionne ni éblouissement, ni mauvaise visibilité, ni risque de chute ou d'accrochage afin de garantir la sécurité des personnes et des biens présents sur la voie publique.

Article 5 - La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la ville de Linselles.

Article 6 - Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ; tout véhicule gênant, constaté en infraction au stationnement, sera enlevé et mis en fourrière par les services de police.

Article 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Messieurs les Maires des communes de Bousbecque, Comines et Wervicq-Sud
- Madame la Commissaire de la Police Nationale de Tourcoing,
- Madame la Responsable de la Police municipale de la ville de Linselles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA de Marcq-en-Barœul,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Linselles, le : 24 NOV. 2025

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour,



Pour Madame le Maire empêchée,
La 1^{re} Adjointe,

Annie DUPONCHELLE